



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**

## **PREFECTURE DE LA VIENNE**

### **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC**

En application de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en date du 30 janvier 2023 et en vue de la régularisation de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2019 par la mise à disposition du document attestant que la société FERME EOLIENNE DE BLANZAY disposait du droit de réaliser son projet sur le site choisi, ce document sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Vienne (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « Actions de l'Etat – environnement, risques naturels et technologiques – Installations classées - Eoliennes») pendant une durée de 15 jours soit du :

**Mercredi 12 juillet 2023 9h00 au mercredi 26 juillet 2023 à 16h00**

Les personnes intéressées pourront formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur le lien suivant : <https://www.vienne.gouv.fr/Nous-contacter> thème Ferme Eolienne de Blanzay avant la fin du délai d'information du public.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Vienne (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « Actions de l'Etat – environnement, risques naturels et technologiques – Installations classées – Eoliennes – Ferme éolienne (Volkswind) - Blanzay») et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS Ferme Eolienne de Blanzay – 1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG – Mme Estelle MARCHAND – 05 55 48 38 97 – [estelle.marchand@volkswind.com](mailto:estelle.marchand@volkswind.com)